



Invaliditéet complémentaire

Par **christiane gillard**, le **16/09/2011** à **08:39**

Bonjour,

je suis en invalidité 2, j ai eu 60 ans le 20 juillet 2011 la Sécurité Sociale prend en compte ma retraite à 60 ans et 4 mois donc fin novembre, mais ma complémentaire qui est la mondiale, a cloturé mes indemnités le 19 juillet Après avoir pris contact avec eux, ils ne veulent rien savoir, c'est comme ça et pas autrement.

Je voudrai savoir s'il doivent s'aligner sur la base de la Sécurité Sociale ?

Merci à vous.

Par **alterego**, le **16/09/2011** à **20:26**

Bonjour

Avez-vous lu ou relu votre contrat "assurance complémentaire" afin de vérifier si celui-ci ne prenait pas fin à votre soixantième anniversaire ? C'est souvent le cas.

C'est la première chose à faire.

Cordialement

Par **navarro**, le **16/09/2011** à **21:10**

en effet sur mon contrat est stipule en suivant la securité sociale ou a mes 60 ans!!!que doijes en deduire

Par **alterego**, le **17/09/2011** à **11:46**

Bonjour

A compter de votre 60e anniversaire vous ne percevez plus la pension invalidité cat. 2 servie par l'assurance maladie.

Vous avez dû recevoir un courrier de la Caisse Maladie vous informant que vous passiez d'office à la retraite.

Procurez votre relevé de carrière et un dossier "Demande de retraite" auprès de la CNAV et déposez-le dès qu'il sera complet.

Idem pour les retraites complémentaires. Rapprochez-vous du CICAS dont vous dépendez. Si vous ne le connaissez pas

<http://www.agirc-arrco.fr/accueil/>

L'assurance complémentaire, objet de votre question, ne vous connaît plus.

Cordialement